



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 22 m) de l'ordre du jour provisoire*

**Coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et les organisations régionales et autres :
coopération entre l'Organisation des Nations Unies
et l'Organisation de l'unité africaine**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

L'année considérée a été marquée par la transformation de l'OUA en Union africaine. L'OUA, telle qu'elle était structurée, a cessé d'exister le 9 juillet 2002 pour être remplacée par l'Union africaine le 10 juillet. La mise en place de la nouvelle organisation a nécessité la création de nouveaux organes et de nouvelles structures ainsi que l'élaboration du mandat et du Règlement intérieur. L'Organisation des Nations Unies a apporté sa contribution en dépêchant des experts pour aider l'OUA dans cette tâche.

Au cours des prochaines années, la nature et le cadre de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'OUA feront l'objet d'un nouvel examen pour tenir compte des nouveaux domaines prioritaires définis par l'Union africaine et de la nouvelle structure des relations entre l'OUA et les organisations sous-régionales africaines. L'Organisation des Nations Unies est disposée à collaborer avec l'Union africaine pour mettre en oeuvre ces actions prioritaires.

* A/57/150.

** Le présent rapport se fonde sur les informations reçues au 20 août 2002. Les informations reçues après cette date feront l'objet d'un ou de plusieurs additifs.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Département des affaires politiques	4–9	3
A. République démocratique du Congo (Dialogue intercongolais)	5	4
B. Burundi	6	4
C. République centrafricaine	7	4
D. Comores	8	5
E. Madagascar	9	5
III. Département des opérations de maintien de la paix	10–15	5
A. République démocratique du Congo	10–12	5
B. Érythrée et Éthiopie	13	6
C. Sierra Leone	14	6
D. Sahara occidental	15	6
IV. Bureau de la coordination des affaires humanitaires	16	7
V. Département de l'information	17–19	7
VI. Commission économique pour l'Afrique	20–30	8
A. Coopération et intégration régionales	20–22	8
B. Promotion des échanges commerciaux	23–25	9
C. Les femmes et le développement	26	10
D. Technologies de l'information	27	10
E. Pandémies	28	10
F. Environnement	29	11
G. Population	30	11
VII. Programme des Nations Unies pour le développement	31–33	11
A. Renforcement des capacités du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (RAF/97/028)	32	11
B. Projet d'appui à la planification de la phase de transition de l'OUA à l'Union africaine (RAF/02/002)	33	12
VIII. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	34–35	12
IX. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	36–41	13
X. Haut Commissariat aux droits de l'homme	42–44	14
XI. Conclusion	45–46	14

I. Introduction

1. Après avoir examiné mon dernier rapport sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) (A/56/489), à sa cinquante-sixième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/48 du 7 décembre 2001, a prié le Secrétariat de lui présenter un rapport sur l'application de ladite résolution. Les différents départements et programmes de l'Organisation des Nations Unies ont été invités à apporter leur contribution et à rendre compte de leur collaboration avec l'OUA dans le cadre de l'application de la résolution en limitant leurs rapports aux seules activités entreprises durant l'année considérée.

2. Au cours de l'année considérée, l'Organisation de l'unité africaine est devenue l'Union africaine le 9 juillet 2002 à Durban (Afrique du Sud), en application de la décision de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA [décision AHG/Dec. 160 (XXXVII)] prise au Sommet de l'OUA tenu à Lusaka en juillet 2001, après l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'Union africaine.

3. L'Organisation des Nations Unies a continué à collaborer étroitement avec le nouveau Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine. Comme par le passé, presque tous les programmes et organismes des Nations Unies ont participé à cette coopération. Le Secrétaire général et le Secrétariat ont étroitement coopéré avec l'OUA dans la gestion de certaines situations de conflit en Afrique. À cet égard, le Secrétaire général a été représenté à un grand nombre de réunions importantes de l'OUA, notamment toutes les réunions des organes centraux tenues au niveau des ambassadeurs, des ministres des affaires étrangères et des chefs d'État et de gouvernement. Le Secrétaire général a participé personnellement à la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'OUA, dernière réunion au sommet de cette organisation, ainsi qu'à la première Conférence au sommet de l'Union africaine, toutes deux tenues à Durban (Afrique du Sud) du 8 au 10 juillet 2002. Il a prononcé à cette occasion un discours-programme dans lequel il a proposé un schéma directeur pour la nouvelle Union africaine. On trouvera ci-après le compte rendu des activités des différents organismes durant l'année considérée.

II. Département des affaires politiques

4. Le Bureau de liaison de l'ONU avec l'OUA, basé à Addis-Abeba, continue à informer le Secrétariat de l'ONU des activités de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de l'OUA, et à suivre les activités du secrétariat de l'OUA dans le domaine de la paix et de la sécurité. Durant l'année considérée, le secrétariat de l'OUA a créé plusieurs groupes d'experts pour participer à l'élaboration de la structure et du mandat proposés pour les différentes institutions de l'Union africaine. L'Organisation des Nations Unies a été sollicitée pour apporter son concours technique à la mise en oeuvre de certaines des propositions et pour financer plusieurs opérations. Deux fonctionnaires retraités de l'ONU ayant une grande expérience en matière d'organisation et de fonctionnement du Conseil de sécurité ont été dépêchés auprès de l'OUA pour participer à l'élaboration de la structure et du règlement intérieur de la Commission de la paix et de la sécurité de l'OUA. Le Bureau de liaison de l'ONU a continué de tenir le Secrétariat pleinement informé des discussions et des différentes formules

envisagées pour la nouvelle Union africaine. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Département des affaires politiques continue à collaborer avec l'OUA dans la gestion des situations de conflit ci-après.

A. République démocratique du Congo (Dialogue intercongolais)

5. L'Organisation des Nations Unies a appuyé les efforts du Facilitateur du Dialogue intercongolais nommé par l'OUA en fournissant du personnel et un appui logistique en en organisant, en étroite collaboration avec lui, une série de consultations officieuses entre les parties. En l'absence d'accord à l'issue de la réunion tenue à Sun City (Afrique du Sud) en février 2002, le Secrétaire général a nommé, en juin 2002, M. Moustapha Niasse son Envoyé spécial pour aider les parties congolaises à conclure un accord global sur le partage du pouvoir durant la période de transition. M. Niasse informe régulièrement le Secrétaire général de l'OUA, le Président sortant et le Président en exercice ainsi que le Facilitateur des consultations qu'il organise et des efforts qu'il déploie. L'Envoyé spécial est revenu dans la région le 13 août pour poursuivre sa mission.

B. Burundi

6. L'ONU et l'OUA ont continué à collaborer étroitement pour tenter de trouver une solution politique au conflit du Burundi à travers des discussions et une coordination permanentes. L'OUA est membre de la Commission de suivi de l'application de l'Accord d'Arusha présidée par l'ONU, et son Représentant spécial a participé, aux côtés des envoyés et représentants spéciaux et des membres internationaux de la Commission de suivi, à une réunion organisée le 14 juin par le Département des affaires politiques.

C. République centrafricaine

7. L'ONU et l'OUA ont coopéré étroitement pour atténuer les tensions nées du coup d'État avorté du 28 mai 2001 en République centrafricaine, et pour rétablir les relations de bon voisinage entre ce pays et le Tchad. Cette intervention est devenue nécessaire étant donné que la tension est montée entre les deux pays lorsque l'ancien chef d'état-major des forces armées de la République centrafricaine, le général François Bozize, qui avait été accusé d'avoir organisé la tentative de coup d'État, a obtenu le droit d'asile au Tchad. La délégation de l'OUA qui a été dépêchée à Bangui a entrepris d'harmoniser ses activités avec celles du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, afin que l'intervention internationale soit efficace et cohérente. À la demande du Conseil de sécurité de l'ONU, à travers la déclaration faite par son président le 10 janvier 2002, le Représentant du Secrétaire général a collaboré, au nom de ce dernier, avec le représentant du Secrétaire général de l'OUA pour harmoniser les diverses initiatives régionales visant à rétablir le calme et la stabilité en République centrafricaine. En outre, le représentant du Secrétaire général a également assisté, en janvier 2002, à la huitième session ministérielle de l'Organe central du Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits de

l'OUA, qui s'est tenue à Tripoli, pour examiner la situation en République centrafricaine.

D. Comores

8. L'Organisation des Nations Unies a coopéré étroitement avec l'OUA dans la recherche d'un règlement pacifique du conflit aux Comores où un processus de paix a été engagé suite à l'Accord de Fomboni qui a été conclu le 17 février 2001. Le conflit a été définitivement réglé en 2002, mettant ainsi fin à la tentative de sécession et à la crise constitutionnelle dans ce pays. La cérémonie d'investiture du Président de l'Union a eu lieu le 26 mai 2002. Le nouveau Gouvernement comorien a été représenté au Sommet de l'OUA de Durban, participant ainsi pour la première fois aux réunions de l'OUA depuis le Sommet de Lomé en 2000, où les Comores avaient été exclues en raison de l'inconstitutionnalité de leur régime. Le peuple comorien a été félicité pour avoir accepté une solution démocratique et négociée à la crise.

E. Madagascar

9. Depuis le début de la crise à Madagascar, l'OUA et l'Organisation des Nations Unies ont travaillé en étroite collaboration pour arriver à une solution négociée. Plusieurs missions de médiation communes de haut niveau auxquelles ont participé le Secrétaire général de l'OUA et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques de l'ONU, ont permis d'aboutir à un accord qui a été conclu le 18 avril 2002 à Dakar. Le 21 juin, l'Organe central de l'OUA s'est réuni au niveau des chefs d'État et a publié un communiqué final appelant à une solution négociée, à l'organisation d'élections et à l'établissement d'arrangements transitoires. Le siège de Madagascar a été déclaré vacant en attendant le règlement de la crise politique. Le 10 juillet 2002, l'Union africaine a décidé, à son premier sommet tenu à Durban, de confirmer la décision de l'Organe central et d'encourager les parties malgaches à rechercher une solution pacifique et à organiser des élections avec l'aide de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies.

III. Département des opérations de maintien de la paix

A. République démocratique du Congo

10. La coopération entre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'OUA a été renforcée dans le cadre des efforts en cours pour appliquer les dispositions de l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Représentant spécial du Secrétaire général en République démocratique du Congo et le Secrétaire général de l'OUA ont discuté du processus de paix dans ce pays lors de deux visites effectuées par le Représentant spécial du Secrétaire général au siège de l'OUA à Addis-Abeba en octobre 2001 et en mai 2002. En janvier 2002, le Secrétaire général de l'OUA a nommé M. Martin Bongo son Représentant spécial en République démocratique du Congo, en application d'une décision de l'OUA d'ouvrir un bureau à Kinshasa afin de renforcer l'appui au processus de paix. Les deux représentants

spéciaux ont coordonné leurs efforts tout au long de l'année et entrepris des activités communes.

11. La MONUC a également continué à fournir une assistance technique et politique au Facilitateur du Dialogue intercongolais. La MONUC et l'OUA ont entrepris des initiatives communes pour aider les parties congolaises à surmonter les difficultés et les obstacles rencontrés durant les sessions du Dialogue à Sun City (Afrique du Sud) (voir par. 5). À la demande du Facilitateur, des délégations communes MONUC/OUA/Bureau du Facilitateur ont rencontré certains chefs d'État africains en mars 2002, ce qui a permis de relancer le Dialogue et de tenir un sommet régional le 2 avril 2002 à Lusaka, durant lequel les parties concernées ont réaffirmé leurs engagements au titre de l'Accord de Lusaka.

12. En marge des réunions de l'OUA et de l'Union africaine à Durban, le Secrétaire général a tenu des consultations avec l'OUA et a rencontré les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda pour discuter des modalités du retrait des forces rwandaises de la République démocratique du Congo. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Dialogue intercongolais, M. Moustapha Niasse, a continué de travailler en consultation avec le Gouvernement sud-africain, premier Président de l'Union africaine, pour rechercher un accord entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.

B. Érythrée et Éthiopie

13. La Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) a poursuivi les consultations avec l'OUA à tous les niveaux à Asmara et à Addis-Abeba. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a présenté des exposés périodiques aux organes de l'OUA, notamment son Organe central. L'OUA a continué de jouer un rôle de premier plan dans le processus de paix en assurant la liaison avec les autorités érythréennes et éthiopiennes pour faire avancer le processus. Au plan militaire, l'OUA a dépêché des officiers auprès de la Mission de coordination militaire et a déployé trois officiers de liaison auprès de la MINUEE à Addis-Abeba et trois autres à Asmara.

C. Sierra Leone

14. En décembre 2001, le Secrétaire général de l'OUA a écrit aux États membres et à la communauté internationale pour solliciter des contributions financières pour prendre en charge le volet réintégration du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion, notamment pour la formation et l'éducation des ex-combattants. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Sierra Leone a demandé l'aide de l'OUA pour transformer le Revolutionary United Front en parti politique, conformément à l'Accord de Lomé, dont l'OUA s'est portée garante. À la demande du Représentant spécial du Secrétaire général, l'OUA a envoyé 15 observateurs pour superviser les élections présidentielles et législatives de mai 2002 en Sierra Leone.

D. Sahara occidental

15. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour le Sahara occidental et le représentant de haut niveau du Secrétaire général de l'OUA résidant à Laayoune ont poursuivi leurs consultations périodiques sur l'évolution du processus de paix dans le territoire et ont échangé des informations sur les réunions et les consultations qu'ils ont tenues avec le Maroc et le Front POLISARIO. Le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU et le représentant de haut niveau de l'OUA ont également continué à suivre les événements politiques en Afrique qui pourraient toucher le Sahara occidental. Tout au long des cinq années du processus, l'OUA a été représentée par des observateurs dans tous les centres d'identification du territoire, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie.

IV. Bureau de la coordination des affaires humanitaires

16. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a commencé à mettre au point des mécanismes institutionnels qui constitueront le fondement d'un nouveau partenariat avec les organisations régionales et sous-régionales africaines, établi en vue de s'attaquer aux problèmes humanitaires de l'Afrique. À cet effet, il a récemment mis en place les bureaux d'appui pour l'Afrique de l'Ouest (Abidjan), l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale (Nairobi), ainsi que le bureau du conseiller régional en interventions en cas de catastrophe pour l'Afrique australe, qui est situé provisoirement à Gaborone (Botswana) et sera transféré ultérieurement à Johannesburg (Afrique du Sud). Ces trois bureaux encourageront la coopération en cours, aux échelons national et régional, notamment avec des organismes régionaux comme la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et la Communauté de développement de l'Afrique australe. La mise en place du bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale a également entraîné le transfert de toutes les fonctions de concertation auparavant assurées par le Bureau de liaison des Nations Unies avec l'OUA situé à Addis-Abeba au nouveau bureau régional de Nairobi. Le Bureau entend continuer d'assumer ces fonctions importantes avec la toute nouvelle Union africaine, et en particulier coopérer avec l'organisme de l'Union chargé de la gestion des catastrophes.

V. Département de l'information

17. Le Groupe Afrique : Relance du Département de l'information a poursuivi sa collaboration avec l'OUA et a continué d'appuyer ses travaux, en diffusant de nombreuses informations sur les événements qui ont débouché sur la création de l'Union africaine, en particulier sur le lancement de sa principale initiative économique, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Sa revue *Afrique Relance* a consacré cinq pages à la décision de créer l'Union africaine et à l'élaboration des plans de redressement de l'Afrique (juin 2002). Deux articles décrivaient l'accueil favorable réservé à la nouvelle initiative africaine sur tout le continent (octobre 2001), et quatre autres pages étaient consacrées au NEPAD, décrivant comment s'élargissait l'appui des donateurs à ce programme dont la maîtrise revient à l'Afrique, et quels étaient les changements apportés à mesure que les responsables africains affinaient le Nouveau Partenariat (décembre 2001). À la une du numéro d'avril 2002, l'article intitulé « L'Union africaine : un rêve en

cours de réalisation » portait sur l'accueil réservé au programme par la société civile du continent et sur les questions soulevées à cet égard par les Africains eux-mêmes.

18. La Division de l'information et des médias a continué de diffuser des informations et des communiqués de presse concernant les activités et événements intéressant l'ONU et l'OUA. En outre, la Section de la radio a diffusé un magazine et des programmes portant sur les questions suivantes : importance de la transformation de l'OUA en Union africaine (entretien avec le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques); rapport du Secrétaire général sur l'initiative africaine (entretien avec le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales); et difficultés et perspectives d'intégration économique régionale en Afrique (entretien avec l'ancien Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique, Adebayo Adedeji).

19. Le Département de l'information a apporté son aide à la rédaction d'un article, publié dans la rubrique Tribune libre, des Secrétaires généraux de l'ONU et de l'OUA, concernant le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. La décision de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie concernant le tracé de la frontière ainsi que d'autres documents ont été affichés sur un site Web créé pour l'occasion par le Département de l'information. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la Section des ONG a organisé une conférence à Tunis consacrée au renforcement des capacités du Réseau régional officieux d'organisations non gouvernementales en Afrique.

VI. Commission économique pour l'Afrique

A. Coopération et intégration régionales

20. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a continué de coopérer étroitement avec l'OUA pour promouvoir l'application du traité portant création de la Communauté économique africaine, en particulier pour exécuter le projet financé par le PNUD, intitulé « Promotion de la coopération et de l'intégration économique en Afrique par l'établissement de la communauté économique africaine » (RAF/94/008), dont la phase initialement prévue s'est achevée le 31 décembre 2000. Avec l'avènement de l'Union africaine et ses répercussions, il pourrait être nécessaire de reconsidérer la coopération entre les deux organisations en tenant compte des priorités et des besoins nouveaux. On a ainsi prolongé le projet RAF/94/008 de six mois afin de faciliter la transition de l'OUA à l'Union africaine. La CEA en demeure l'agent d'exécution et a également participé en janvier 2002 aux débats sur la création des organes clefs de l'Union africaine. D'après ce qui ressort des débats en cours, il semble important de définir précisément la structure et les autres aspects opérationnels de l'Union africaine, afin de renforcer sa collaboration avec la CEA et les autres partenaires. Il conviendrait également de préciser le rôle que devraient jouer les communautés économiques régionales dans la consolidation du processus aboutissant à la création d'une Union africaine véritablement efficace. À cet égard, la CEA et l'OUA ont continué d'échanger des vues sur les moyens de renforcer la viabilité financière des communautés économiques régionales.

21. En outre, au cours de la période considérée, un événement marquant a témoigné de la collaboration étroite entre la CEA et l'OUA : lors de la troisième

réunion du Forum africain du développement qui s'est tenue à Addis-Abeba du 3 au 8 mars 2002, on a abordé en détail les problèmes et les perspectives qu'amenait la création de l'Union africaine. La réunion a été précédée le 1er mars 2002 d'un colloque de l'Union. Les deux manifestations ont été préparées en collaboration avec l'OUA, dont les fonctionnaires au plus haut niveau ont été sollicités pour choisir les thèmes qui seraient débattus et ont participé à la rédaction de documents sur des questions clefs. Lors de la troisième réunion, un consensus a été adopté, qui devrait inspirer les futurs plans d'action.

22. L'OUA a été étroitement associée à l'établissement du premier numéro du *Rapport annuel sur l'intégration en Afrique*. Cette publication phare a été lancée par la CEA qui avait constaté l'absence de renseignements sur l'état de l'intégration en Afrique. L'OUA a participé à la première réunion du comité directeur de la publication, mis en place pour donner des conseils techniques sur l'établissement du rapport, dont les auteurs souhaitent qu'il devienne une source d'information faisant autorité et inspire la politique sur l'intégration régionale sur le continent. L'OUA/Union africaine devrait devenir l'une des principales sources de données pour les futurs numéros du rapport.

B. Promotion des échanges commerciaux

23. Dans le cadre des activités d'assistance technique menées à l'appui des pays d'Afrique après la réunion de Doha, et en collaboration avec l'OUA/Union africaine et d'autres institutions concernées telles que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le Consortium pour la recherche économique en Afrique, le Southern African Trade Research Network et le Réseau du tiers monde-Afrique, la CEA exécute actuellement un programme régional sur les échanges commerciaux de l'Afrique, parrainé par le PNUD, et faisant suite à la réunion ministérielle de l'OMC tenue à Doha. À court terme, ce programme coordonné d'assistance technique a pour objectif de donner aux décideurs africains les instruments dont ils ont besoin pour élaborer des politiques, en réponse aux problèmes évoqués lors de la réunion de Doha. À plus long terme, le programme doit promouvoir une stratégie de renforcement durable des capacités des institutions africaines et des réseaux de chercheurs, des décideurs et d'autres parties prenantes.

24. Dans le cadre du programme régional sur les échanges commerciaux de l'Afrique et en coopération avec l'OUA/Union africaine et d'autres institutions concernées, la CEA a organisé en avril 2002, à Johannesburg, un atelier sur les négociations sur le commerce des services et l'Afrique. Cet atelier avait pour principal objectif d'engager un processus permettant de résoudre les difficultés considérables que rencontrent les pays d'Afrique dans le système commercial mondial – eu égard en particulier à leur capacité analytique extrêmement limitée – en créant un groupe d'experts et d'analystes africains en matière de négociations sur le commerce des services, aux échelons national, régional et multilatéral.

25. Dans le cadre d'un forum de sensibilisation spécialisé visant à apporter une assistance technique aux États membres sur des problèmes précis, la CEA et l'OUA, en collaboration avec la CNUCED, le Consortium pour la recherche économique en Afrique et l'OMC, ont organisé une réunion de réflexion de haut niveau des négociateurs commerciaux africains préparatoire à la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue en juin 2001.

C. Les femmes et le développement

26. Conscients des diverses difficultés rencontrées par le Comité des femmes africaines pour la paix et le développement dans ses activités, le Secrétaire général de l'OUA et le Secrétaire exécutif de la CEA ont mis sur pied une équipe de travail conjointe chargée de revoir la structure et le rôle du Comité afin d'en promouvoir l'efficacité. L'équipe de travail a tenu un certain nombre de réunions entre septembre 2001 et janvier 2002 et a fait des recommandations visant à renforcer la structure institutionnelle du Comité et son mandat. Il s'agit de mettre l'accent sur les activités de mobilisation, la sensibilisation et le renforcement des capacités, le rôle de consultation, de suivi et d'évaluation, dans le cadre du rétablissement de la paix et de la prévention des conflits. Le secrétariat intérimaire du Comité sera financé par l'OUA et la CEA pendant un an après l'élection de ses nouveaux membres en 2002. Par la suite, le Comité devrait établir un secrétariat permanent et assurer le financement de ses activités par ses propres moyens.

D. Technologies de l'information

27. Après la deuxième réunion du Forum africain du développement, la CEA a créé le site Web de l'OUA qui a servi de site officiel au Sommet africain sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, qui s'est tenu à Abuja (Nigéria) du 24 au 27 avril 2001. Il a constitué le point d'accès officiel pour la consultation des informations relatives au Sommet et a été abondamment consulté, en particulier par les médias. Les débats du Forum, de même que le Consensus et le Plan d'action africains sur le VIH/sida qui y ont été adoptés – dont s'est fortement inspirée la Déclaration d'Abuja sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes – ont servi de base aux délibérations du Sommet. L'équipe de la CEA qui a participé à la réunion était dirigée par le Secrétaire exécutif adjoint et était composée d'un administrateur de site qui a apporté son aide pour la publication sur le site Web des comptes rendus et des documents issus du Sommet.

E. Pandémies

28. En collaboration avec l'OUA/Union africaine, l'ONUSIDA et l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la CEA établit actuellement un rapport annuel sur le VIH/sida, la tuberculose, le paludisme et autres maladies infectieuses connexes. Ce rapport a pour objet de suivre l'application de la Déclaration d'Abuja et de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida adoptée à l'issue de la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida, toutes deux visant à lutter contre ces maladies sur le continent africain. Le rapport encourage la concertation sur les moyens de réduire le fardeau que représentent ces principales causes de mortalité sur le continent, en débattant des enseignements tirés et en recensant les stratégies prometteuses. Le premier numéro, publié en juillet 2002, s'intitule « Leadership Commitment for Better Health » (Les dirigeants s'engagent à améliorer la situation sanitaire). Tandis que la CEA a l'initiative de l'établissement du rapport, y compris sur les plans technique et rédactionnel, l'OUA/Union africaine aura un rôle plus mobilisateur en diffusant le rapport auprès de ses États

membres. En outre, lors de la troisième réunion du Forum africain du développement, tenue en mars 2002, la CEA, de concert avec l'OUA, a organisé un groupe de réflexion sur le VIH/sida, qui a mis en évidence les conséquences de l'intégration régionale dans la lutte et la prévention en matière de VIH/sida et leurs diverses ramifications.

F. Environnement

29. La CEA et l'OUA travaillent en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Service Produits chimiques du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Banque mondiale, le Fonds mondial pour la nature (États-Unis) et le Réseau d'action sur les pesticides (Royaume-Uni) dans le cadre d'un projet intitulé « Programme sur les stocks africains », qui vise à enlever et à détruire les stocks de pesticides périmés accumulés dans les pays africains.

G. Population

30. Comme par le passé, la CEA, la Banque africaine de développement (BafD), l'OUA et le FNUAP ont continué à coopérer dans le domaine de la population. Du 28 au 31 janvier 2002, ils ont tenu la quatrième réunion du Comité de suivi de l'application de la Déclaration de Dakar-Ngor et de la Conférence internationale sur la population et le développement, à Yaoundé, l'organisation chef de file étant la CEA; ils ont également tenu, du 11 au 14 février 2002, la quatrième Assemblée générale de la Commission africaine de la population, à Addis-Abeba, l'organisation chef de file étant l'OUA. Les recommandations issues de ces activités régionales ont mis en évidence l'importance de la coopération et de la collaboration dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Elles ont également souligné que les organismes et les autres partenaires du développement devaient centrer leurs activités sur les domaines prioritaires ayant trait (directement ou indirectement) aux questions relatives à la population et à l'emploi : a) réduction de la pauvreté et développement durable; b) VIH/sida; c) dynamique et répartition de la population; d) données, information et communications; e) hygiène de la procréation; et f) mise en valeur des ressources humaines et emploi.

VII. Programme des Nations Unies pour le développement

31. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) continue d'appuyer le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et plus récemment, le processus de transition de l'OUA à l'Union africaine. On trouvera ci-dessous le compte rendu des projets spécifiques lancés par le PNUD à l'appui de l'OUA :

A. Renforcement des capacités du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (RAF/97/028)

32. D'importants progrès ont été réalisés depuis 1998, et la plupart des objectifs ont été atteints. À sa réunion de juin 2002, le Comité directeur du projet a décidé de prolonger le programme jusqu'au 31 décembre 2002. Un financement a été accordé à hauteur de 380 000 dollars afin de mener à bien les activités en cours, comme la mise en place d'un système d'alerte rapide et le suivi des diverses réunions qui ont eu lieu entre l'OUA et les organisations sous-régionales et les organisations de la société civile. Le programme qui lui fera suite doit être formulé en septembre 2002.

B. Projet d'appui à la planification de la phase de transition de l'OUA à l'Union africaine (RAF/02/002)

33. Le Programme d'assistance préparatoire constitue la première phase de l'établissement du partenariat privilégié entre l'ONU et l'Union africaine. Le PNUD pourra ainsi jouer un rôle stratégique dans l'élaboration d'un cadre cohérent pour le passage à l'Union africaine, et dans l'établissement de fondations stables pour créer les solides capacités institutionnelles et la base de ressources nécessaires à la nouvelle organisation. Le Programme d'assistance préparatoire doit durer un an, jusqu'en janvier 2003. Une proposition visant à assurer un appui à plus long terme sera examinée dès qu'il y aura été mis la dernière main.

VIII. Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

34. La coopération entre l'OUA et le FNUAP est fondée sur le principe selon lequel l'OUA joue un rôle catalyseur dans les domaines de la promotion, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des politiques et des interventions en Afrique, tandis que le FNUAP fournit un appui financier et technique pour promouvoir ces activités.

35. Avec l'aide du FNUAP, l'OUA a créé, en 1994, la Commission africaine de la population, constituée d'un réseau de commissions et d'unités nationales consacrées à la population, afin de mener des activités de promotion et de coordination en faveur de l'élaboration et de la mise en oeuvre de mesures relatives à la population. La Commission fournit un appui politique et assure la direction des activités; favorise la coordination, le suivi et l'évaluation de l'action des États membres en matière de population; et encourage l'instauration de partenariats entre gouvernements et organisations non gouvernementales. Son action revêt une importance accrue depuis l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement africains du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le FNUAP appuie le plan d'action de la Commission africaine de la population en ce qui concerne les ateliers techniques et de promotion sur les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur la population et le développement, le Nouveau Partenariat et les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le FNUAP aide également le secrétariat général de l'OUA à apporter un appui, technique et autre, concernant les questions relatives à la population et au développement, dans le cadre des commissions techniques de l'OUA et des communautés économiques régionales africaines, au cours des deux prochaines années, pendant la période de transition de l'OUA à l'Union africaine.

IX. Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)

36. Le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en tant que membre du Comité directeur et du Comité technique, a appuyé la planification et l'organisation du Sommet africain sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes. En outre, un consultant a été détaché auprès de l'OUA pour une durée de neuf mois, afin de contribuer à la planification et au suivi du Sommet d'Abuja.

37. L'ONUSIDA a apporté son soutien et participé à la trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, tenue du 9 au 11 juillet 2001 à Lusaka, qui a approuvé les décisions prises au Sommet africain sur le VIH/sida, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes. La Conférence a invité les États membres à engager, au niveau national, les ressources voulues pour relever le défi posé par l'épidémie et pour mettre en oeuvre le Plan d'action. Les participants au Sommet ont également demandé à l'ONUSIDA, à l'OMS et au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) d'aider l'OUA à mettre en place une unité chargée d'appuyer le suivi du Plan d'action au quotidien. La Conférence a en outre prié le Secrétaire général de l'OUA, en collaboration avec l'ONUSIDA, l'OMS, la BAfD et la CEA, de contrôler la mise en oeuvre du Plan d'action d'Abuja et de lui rendre compte chaque année.

38. Sous les auspices de l'OUA, l'ONUSIDA appuie l'organisation Leadership AIDS Watch for Africa, composée des chefs d'État des pays suivants : Afrique du Sud, Botswana, Éthiopie, Kenya, Mali, Nigéria, Ouganda et Rwanda, dans la lutte contre le VIH/sida en Afrique. En outre, le Centre africain de prise en charge du VIH/sida, chargé d'analyser, d'élaborer et d'appliquer les politiques relatives au VIH/sida ouvrira bientôt ses portes au Nigéria. Il devrait jouer un rôle notable dans le suivi de la Déclaration d'Abuja.

39. L'ONUSIDA élabore, en collaboration avec l'OUA et la CEA, le rapport annuel intitulé « Leadership Commitment for Better Health » (Les dirigeants s'engagent à améliorer la situation sanitaire). On examinera dans ce document la mise en oeuvre du Plan d'action du Sommet d'Abuja et de la réunion de Lusaka, ainsi que de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au VIH/sida. Il mettra également en évidence les enseignements tirés et les meilleures pratiques observées. L'ONUSIDA a détaché un consultant, chargé de participer à l'élaboration du rapport annuel, pendant 11 mois.

40. L'ONUSIDA a participé à la réunion de l'OUA consacrée à l'instauration d'un mécanisme chargé de contrôler la suite donnée à la Déclaration et au Plan d'action, qui s'est tenue du 17 au 19 décembre 2001 au siège de l'OUA. La réunion a abouti à l'élaboration d'un projet de matrice pour le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action d'Abuja. Le document final a été présenté, pour adoption et diffusion aux États membres, au trente-huitième Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu en juillet 2002.

41. L'ONUSIDA était membre de l'équipe interinstitutions qui a préparé la première Conférence ministérielle de l'OUA sur le contrôle des drogues. En outre, l'ONUSIDA a participé à l'élaboration d'un document sur la toxicomanie et la pandémie de VIH/sida. Il a été présenté à la réunion ministérielle de l'OUA, tenue à Yamoussoukro du 6 au 11 mai 2002, à laquelle l'ONUSIDA a participé.

X. Haut Commissariat aux droits de l'homme

42. Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie cohérente en matière de droits de l'homme pour la région de l'Afrique, le Haut Commissariat a entrepris un certain nombre d'activités permettant à l'OUA de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. Du 5 au 7 novembre 2001, il a tenu à Genève des consultations qui ont réuni des représentants de gouvernements des pays d'Afrique, des organisations non gouvernementales et communautaires, des intellectuels et universitaires, des organisations économiques régionales et des experts africains des droits de l'homme, qu'ils soient restés sur le continent ou fassent partie de la diaspora. L'un des objectifs de ces consultations était d'appuyer l'OUA dans le processus consultatif concernant la création de l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Elles avaient pour thème les droits de l'homme, l'Union africaine et le Nouveau Partenariat, et ont été organisées en étroite collaboration avec le secrétariat de l'OUA, la Commission économique pour l'Afrique et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

43. Le 10 décembre 2001, le Haut Commissaire aux droits de l'homme a célébré la Journée des droits de l'homme à Addis-Abeba. Lors de sa visite, elle s'est entretenue avec le Secrétaire général de l'OUA sur les questions relatives aux droits de l'homme intéressant les deux institutions. Dans le cadre de la stratégie visant à renforcer le volet Droits de l'homme dans les activités de l'OUA, il a été convenu que le Haut Commissariat désignerait un spécialiste des droits de l'homme qui collaborerait avec les différents organes de l'OUA à Addis-Abeba. Ce spécialiste sera placé sous l'autorité du Représentant régional du Haut Commissariat qui sera en poste à la CEA.

44. Le Haut Commissariat a continué d'appuyer les travaux la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Comme suite à l'évaluation effectuée en mars 2002 concernant l'assistance apportée à la Commission depuis sa création, le Haut Commissariat envisage de lancer un nouveau cycle de coopération avec elle. Il a organisé un atelier en marge du Sommet de l'OUA qui s'est tenu à Durban en juillet 2002, afin d'animer le débat sur le volet Droits de l'homme du Nouveau Partenariat.

XI. Conclusion

45. **Durant l'année considérée, les différents volets du programme de coopération entre l'ONU et l'OUA ont été mis en oeuvre avec succès, l'OUA travaillant sous la direction de son nouveau Secrétaire général. La création de l'Union africaine, ainsi que la décision, prise à son premier sommet, tenu à Durban en juillet 2002, d'instaurer un secrétariat provisoire et un président provisoire de l'Union africaine, devraient aboutir à un examen complet du programme de coopération entre les deux organisations. Aux termes du précédent programme bisannuel, le programme de coopération entre l'ONU et l'OUA devait être examiné en 2002. Néanmoins, l'OUA estimait que, du fait de la transition vers l'Union africaine et de la nécessité d'établir les structures et les fonctions de ses nouvelles institutions, il était préférable d'attendre que les organes directeurs aient convenu des structures et fonctions de la nouvelle organisation. Les conditions alors réunies seraient davantage propices au bon déroulement de l'examen demandé.**

46. L'ONU se tient prête à collaborer avec l'Union africaine à l'élaboration de ses nouvelles structures et programmes, ainsi qu'à la réalisation de ses nouveaux objectifs, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et la Conférence panafricaine sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique. Pour que l'intégration de la communauté économique régionale dans la nouvelle Union africaine soit complète, il faudrait aussi rationaliser et simplifier les programmes de coopération entre l'ONU et certains groupements régionaux.
